

"Autrement dit"

Toute l'actu du groupe alteas

Octobre - Décembre 2018

#6



ATTENTION DANGER

En cas d'incendie, 8 entreprises sur 10 mettent la clé sous la porte!



DAVID MUSEUR, spécialiste du risque





COURTIER Le métier en un coup d'œil

TXOMIN LOPEZ

« Ce que j'attends d'un assureur »

ALIMENTATION

Le risque de contamination



Fabriquer sa fusée





Alteas, Assurances des entreprises

Fred Geoffroy, Dircom dircom@alteas.fr 06 07 02 79 23

Laura Philipps Contrats et sinistres Iphilipps@alteas.fr 05 56 00 50 65 Anaëlle Eslan, Gérant aeslan@alteas.fr 06 72 68 39 79

Jérémie Bouchart Indemnisation jbouchart@alteas.fr 05 56 00 50 65 Bixente Rodriguez, Gérant brodriguez@alteas.fr 06 06 68 86 55

> Martine Dubo, Contrats mdubo@alteas.fr 05 56 00 50 65

Altevie Assurances de personnes

Caroline Delage, Gérant cdelage@altevie.fr 06 50 01 26 04

Altimo Gestion-Syndic / Transaction

Cyril Lacroix, Gérant clacroix@altimo.immo 07 68 78 91 26



Un vin, des amis, un bon plan! www.vinidyle.com



contact@vinidyle.com 06 15 73 34 39

édito

Avantages aux salariés

Tous les salariés ne sont pas forcément égaux devant leurs conventions collectives (il en existe plus de 400). Qu'il s'agisse de prévoyance et ou de mutuelle, certaines CCN (Convention Collective Nationale) offrent plus ou moins de possibilités. Au chapitre des conventions collectives «intéressantes», j'évoquerai notamment celle des commerces de gros (CCN 573), dont la prévoyance collective est régit par l'accord du 18 janvier 2010 et modifié en avril 2016.

La présente convention règle sur l'ensemble du territoire national les rapports entre employeurs et salariés des professions dont l'activité exclusive ou principale est le commerce de gros. Ainsi, depuis le 1er avril 2011, toute entreprise relevant de cette CCN doit mettre en place un régime de prévoyance obligatoire au profit de ses salariés non cadres. Les garanties minimales à mettre en place concernent les risques décès, incapacité de travail, incapacité permanente et invalidité. De fait, là où certaines conventions, ne prévoient rien en cas de décès ou d'invalidité, celle des commerces de gros, s'avère être particulièrement complète. Un ensemble de dispositions rassurantes pour les salariés. Des éléments d'autant plus intéressants, que les entreprises sont entièrement libres de choisir l'organisme assureur.

La CCN des commerces de gros permet également, aux entreprises d'interroger les organismes de leurs choix pour leur mutuelle (loi ANI 14/06/2013), avec des obligations strictes. Une liberté (choix et garanties) qui permet à Altevie de se positionner en proposant des offres « packagées ».

Le principe consiste à faire le point sur la situation générale de l'entreprise, car très souvent, les situations ont évolué. Avec toujours cette idée de proposer les meilleures garanties avec la meilleure tarification.

Une formule à la fois intéressante pour les entreprises et bien-sûr pour les salariés concernés.

Caroline Delage, gérant Altevie

"LIKEZ " ALTEAS ! RETROUVEZ LE GROUPE ALTEAS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX









05 56 00 50 65 1 quai du Président Wilson 33130 BÈGLES 01 73 19 13 32 27 avenue de l'Opéra



Information

Alteas - SARL au capital de 10 000€ - RCS Bordeaux B 439 703 976 - SIRET 439 703 976 00050 - ORIAS07001947

RC Professionnelle conforme aux articles Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier

Altevie - SARL au capital de 5 000€ - RCS Bordeaux 813 295 185 - SIRET 813 295 185 00025 – ORIAS15005382

RC Professionnelle conforme aux articles Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 l du code monétaire et financier

Altimo - SARL au capital de 4 000€ - RCS Bordeaux B 820 268 159 - SIRET 820 268 159 00028 Garantie financière CEGC et RCP Générali - Carte professionnelle T-G-S CCI Bordeaux

Editeur - Groupe Alteas - Conception/Rédaction : over the wave - Rédaction : So Com Maquette : toulcommvous @ Copyright photos - DR



TRANSPORTS Connaissez-vous les risques liés à votre entreprise?

Quels sont les principaux risques liés à toute entreprise?

De plus en plus, les entreprises subissent de plein fouet des risques de catastrophes naturelles, d'incendie, de fraude, de cyberattaque, d'accident du personnel au travail ou de pollution environnementale.

Ces risques sont de plus en plus présents avec plus ou moins d'impact.

Ainsi et plus que jamais aujourd'hui, le risque zéro n'existe pas et ce malgré les efforts et les sommes considérables investis. La raison : 90 % des accidents ont pour cause l'action ou la négligence de l'homme, souvent due à la non-connaissance des processus de sécurité, le manque de temps pour se former ou un manque de visibilité sur les dangers à 360° d'un process ou d'une activité, pourtant indispensable.

Ainsi c'est en agissant sur le facteur humain par la simplification et la prise en compte des dangers que les risques diminuent par une méthode comme la cartographie des risques. Celle-ci permet d'améliorer la baisse des probabilités d'occurrence d'accident ainsi que leurs impacts qu'ils soient financiers, sociaux, sociétaux ou environnementaux.

À titre d'exemples, l'incendie entraîne la disparition de l'entreprise dans 80 % des cas. Une entreprise est la cible de pirates toutes les 3 minutes par cyberattaque pouvant entraîner la perte totale des données dans 90 % des cas.

L'activité des transporteurs engendre d'autres risques tout aussi importants comme le supply chain du fait de la spécificité de leur activité par le nombre important de flux et mouvement de marchandises. C'est pourquoi ils sont particulièrement sensibles à l'approche organisationnelle (du ressort de la norme ISO 31000) de la cartographie du risque afin de transformer leur risque en opportunité de croissance et de pérennité.

CARTOGRAPHIER LE RISQUE DES TRANSPORTEURS POUR LE LIMITER (ET S'ASSURER)

Intempéries (gel, verglas, neige, inondations...) accidents ou erreur humaine, le secteur du transport cumule souvent les facteurs de risque. Une situation pénalisante notamment au moment de s'assurer. Le point sur la solution « cartographie du risque » avec David Museur*. La roue de Deming est aussi connue sous le nom de méthode PDCA, Plan, Do, Check et Act. Elle a été créée par Willian Edwards Deming.

Étapes	Actions associées
Plan/Planifier	 Définir les objectifs de l'entreprise, Analyser les demandes, Lister les actions pour y parvenir, Faire un planning des actions à mener, En calculer le coût.
Do/Réaliser	 Tester quelques actions pour vérifier leur efficacité, Modifier ces actions ou les appliquer à l'ensemble de l'entreprise.
Check/Vérifier, Contrôler	Analyser les résultats, Estimer les coûts, Calculer les délais.
Act/Agir, Améliorer	Analyser ce qui peut encore être amélioré, Recommencer le processus à partir de l'étape Plan.

Peut-on comparer la cartographie du risque à une forme de super audit ?

Oui, dans le sens où l'approche globale permet, après avoir identifié les menaces, de proposer des mesures de diminution d'apparition ou d'impact. Le principe est simple. Dans un premier temps il s'agit d'identifier et d'évaluer les risques (points forts, points faibles...). Ce qui permet de les pondérer et ensuite d'évaluer leur fréquence. Une fois ces deux premiers temps passés, nous pouvons modéliser notre schéma et donc intervenir. C'est alors la phase de traitement. A titre d'exemple gérer ses risques électriques et/ou le chargement de produits inflammables, permet d'éviter 1/3 des départs de feu. Après validation du plan d'amélioration,

nous reproduisons ensuite une nouvelle cartographie, qui intègre les premières résolutions des risques identifiés et nous nous penchons de nouveau sur les points d'amélioration... Mais surtout nous demeurons présents avec l'entreprise car dans ce secteur il n'y a rien de figé. Le risque évolue sans cesse et bouge par nature au même titre que l'activité du transport. Et si malgré tout cela, l'accident ou la crise survient (le risque zéro n'existe pas), nous sommes présents pour la mise en place du plan de gestion de crise. J'applique la méthode plus connue sous le nom de PDCA (Plan, Do, Check,

Il y a donc des bénéfices immédiats et des bénéfices induits à cette méthode?

Clairement. Les bénéfices immédiats permettent à l'entreprise de travailler mieux dans un univers toujours plus sécurisé. Et dans ce domaine l'anticipation est toujours payante. Et puis, parmi les bénéfices induits, il y a notamment celui plaire davantage. Lorsqu'un transporteur ou un chef d'entreprise se présente avec une cartographie du risque, il rassure son assureur qui le trouve très vite beaucoup plus « séduisant » et bien souvent ne lui impute pas de surcoût lié aux risques d'assurances.

D'après un sondage réalisé sur 11 000 entreprises, il est estimé en moyenne qu'1€ investi en prévention augmente de 2€ la compétitivité du transporteur.

Avis aux transporteurs

spécialiste du risque industriel et spécifiquement dans le domaine des transports de marchandises par voie routière propose des assurances sur mesures adaptées à votre situation.

Faites gratuitement* une cartographie des risques

Alteas et Riskattitude vous proposent gratuitement un état des lieux de vos risques d'entreprise, de les réduire par la mise en place d'actions correctives et préventives adaptées. *Offert si suivi d'une signature de contrat

3 questions à David Museur, Président fondateur de Riskattitude

Riskattitude est une société créatrice des meilleures innovations numériques et technologiques actuelles à destination de l'industrie de l'assurance et des PME, PMI.

Elle est spécialisée dans l'édition de logiciels numériques et technologiques. Tout comme dans les domaines de la gestion des risques, de la sécurité et des crises.

Enfin, elle gère un réseau d'experts métier pour l'accompagnement et la formation des collaborateurs et collaboratrices à la culture du risque.



INFOS

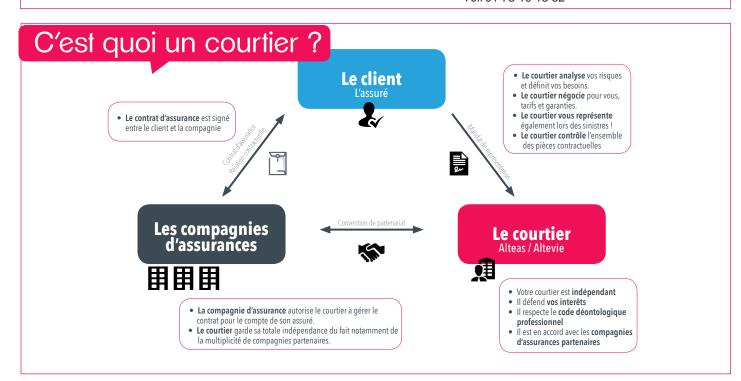
Alteas enchante l'Opéra



Installé dans ses bureaux parisiens depuis le 1er janvier dernier, Alteas confirme la dynamique de sa croissance. Les résultats obtenus entre le bordelais et le toulousain avaient encouragé l'équipe dirigeante d'Alteas à se développer davantage. Et les six premiers mois d'activité parisienne prouvent que l'ouverture d'un bureau au sein du quartier d'affaires de la capitale est une idée gagnante.

Pour Bixente Rodriguez, associé gérant et animateur de ce bureau, le pari de Paris n'était pas joué d'avance : « Si venir s'installer à Paris obéissait à une logique de croissance, le principe n'était pas gagné pour autant. Après six mois d'activité, nous sommes aujourd'hui convaincus d'y avoir notre place, que nos produits, autant que la manière dont nous les présentons, séduisent les entreprises de Paris et de sa région. C'est une première étape rassurante. »

Alteas Paris ; 27 avenue de l'Opéra, Paris 1er Tél. 01 73 19 13 32



Il témoigne

« J'avais toujours peur que le gel ou la grêle ne viennent détruire mes récoltes. J'ai donc décidé de souscrire une assurance garantie multirisques contre les aléas climatiques (grêle, gel et tempête). J'ai choisi Alteas pour me conseiller et négocier mon contrat afin de me garantir contre les sinistres. J'ai rencontré une équipe toujours disponible et efficace.

Elle a su répondre très rapidement à mes attentes en me proposant une offre sur-mesure. Chez Alteas, je me sens écouté et je suis rassuré. »



Nicolas Robin, gérant des « Vignobles Robin »

Il en parle



Dans le cadre du projet de loi "Équilibre dans le secteur agricole et alimentaire", le Député de Paris Pierre-Yves Bournazel propose une série d'amendements visant à accélérer le développement d'une agriculture et d'une alimentation plus durables.

Par ailleurs, il annonce qu'il soutiendra et votera les amendements visant à :

- L'interdiction des cages en élevages de poules pondeuses, mise en place de façon progressive et réaliste, dès maintenant pour tous nouveaux élevages, puis en 2025 pour l'ensemble de la production.
- L'obligation du contrôle vidéo dans les abattoirs.
- L'étiquetage du mode d'élevage pour tous les produits carnés et laitiers, sur le modèle des oeufs en vigueur depuis 2004, afin de permettre au consommateur de faire des choix éclairés.





Risque de contamination Alimentaire Prévention, attentes et mesures

Comment prévient-on le risque « contamination » ?

Les alertes sont le plus souvent dues à la présence de micro-organismes pathogènes, métaux lourds ou encore allergènes dans les produits. En 2017, le RASFF, système d'alerte européen qui détecte et signale aux pays membres les risques de contamination dans la chaîne alimentaire, a reçu 3749 notifications dont 923 alertes - soit 13 % de plus qu'en 2016.

Afin de limiter ce risque, les fabricants choisissent différents moyens de prévention (détecteur de métaux, rayons X, tests organoleptiques...), et doivent mettre en place une traçabilité très fine pour identifier rapidement les éventuels lots contaminés. Ainsi, ils seront à même de déclencher une opération de rappel des produits en quelques heures.



Pour aider nos assurés à tester et améliorer leurs processus, AIG, en partenariat avec son réseau international de consultants propose des journées de formation - prévention à destination des dirigeants et responsables qualité. Nos assurés peuvent ainsi simuler des opérations de rappel, mettre à l'épreuve en temps réel et affiner leur plan de gestion de crise.

Qu'attendent les professionnels de l'agroalimentaire de leur assureur?

Les entrepreneurs de la agro-alimentaire attendent accompagnement fort et spécifique de leur assureur. Cela nécessite une forte capacité d'anticipation, un haut niveau d'expertise, une grande réactivité et une bonne compréhension de leurs enjeux.

La capacité à mobiliser au plus vite des experts étant clé, AIG a créé un département dédié à la gestion de sinistres majeurs RC et Contamination. En gestion de crise, comme sur du plus long terme, nos experts spécialisés en agroalimentaire épaulent les clients dans le suivi de leur dossier jusqu'à l'indemnisation finale.

Nous accompagnons ainsi clients depuis 20 ans sur ce type d'opération, avec l'appui de notre réseau international de consultants qui interviennent dans l'heure succédant la déclaration de sinistre.

Quelles mesures concrètes mettez-vous en œuvre pour vos clients en cas de contamination?

Si nous prenons le cas d'un secteur particulièrement sensible l'alimentaire par exemple, intervenons à plusieurs niveaux auprès de nos clients, en collaboration avec nos courtiers partenaires. Pour des cas de ce type, nous pouvons être amenés à régler plusieurs millions d'euros d'indemnités, notamment pour couvrir les pertes d'exploitation ou encore pour financer la campagne de réhabilitation d'image. De plus, nous nous attachons



à verser ces indemnités au plus vite sous forme de provisions ce qui permet de maintenir le rythme d'activité de l'entreprise. Et la capacité de l'assureur à enclencher très vite des acomptes réguliers est un paramètre d'autant plus vital que l'entreprise a une surface financière limitée.

Concrètement, le bon réflexe dans ce cas c'est d'appeler au plus vite la ligne d'urgence d'AIG afin d'être accompagné par nos consultants notre département sinistres. Nos consultants pourront ainsi agir rapidement pour limiter le sinistre et restaurer l'image du client. Notre consultant spécialisé en risque sanitaire gèrera ainsi l'organisation du retrait des produits. Notre consultant spécialisé en communication aidera à mettre en place la communication de crise, en passant par l'ouverture d'une plateforme téléphonique afin d'informer les consommateurs ainsi que la rédaction d'un communiqué de presse.

En conclusion, capacité financière, expertise et réactivité de l'assureur sont des critères déterminants pour gérer au mieux un cas de contamination.

Interview réalisée avec Elodie Lefieux (Souscripteur Responsabilité Civile et Contamination de Produits - AIG - France) et Valérie Marhadour-Gueguen (Gestionnaire de sinistres majeurs RC et Contamination - AIG - France).



« Dans un métier complexe, j'attends de la souplesse de la part de mon assureur! »







Infos

Txomin LOPEZ est transporteur, il co-dirige « TDF sarl », une entreprise spécialisée dans le transport routier de fret industriel.

Comme la plupart des transporteurs routiers, il connait une triple problématique lorsqu'il est question d'assurer ses biens et ses services :



« Tous les transporteurs connaissent la même problématique. Nous devons assurer notre flotte. Nous devons assurer nos bâtiments et nous devons assurer les marchandises que nous transportons. Si les deux premiers types de contrats sont assez courants. Le troisième est souvent plus compliqué à gérer. C'est pourquoi, je suis très attentif à l'implication de mes assureurs. Je recherche davantage une relation de partenariat qu'un simple rendezvous annuel, durant lequel on ne se voit que pour signer un contrat. Ce genre de relation ne m'intéresse pas du tout. Notre métier nécessite une relation de confiance, notamment concernant une certaine souplesse, impérative

lorsqu'il s'agit de transport de marchandises dont la valeur varie d'une mission à l'autre. Si nos chargements représentent généralement une valeur que nous pouvons estimer et donc que notre assureur connait, il arrive également que la valeur d'un chargement puisse représenter beaucoup plus. Dans ce cas, pas question pour moi, de refuser un contrat de transport parce que ma société d'assurance refuserait au dernier moment d'assurer cette marchandise. Nos missions sont extrêmement variables et je dois pouvoir compter sur mon partenaire pour assurer au mieux mon métier. Je ne peux pas dire à mon client : « Je ne peux pas prendre votre marchandise en charge! »



Une part de notre activité se fait en tant que commissionnaire de transport. La compagnie qui m'assure se doit en cas de sinistre d'être un parfait intermédiaire entre mon client, mon fournisseur et moi.

Cette notion de partenariat suppose une grande expertise de la part de la compagnie qui m'accompagne. Elle doit être force de propositions, tant pour améliorer les services, que pour calculer au mieux le montant des primes et même le revoir à la baisse dès que cela est possible.









Ateliers « Microfusée » de Cap Sciences Junior



Visez la lune, au pire vous atteignez les étoiles

Jouez la comme Thomas Pesquet, avec le très prolixe Cap et Sciences qui propose, cet été, des stages « Microfusée » pour les 10-14 ans. Fabriquer, monter et lancer son propre engin. Attention le compte à rebours est lancé...

Les microfusées permettent de s'initier sans danger aux paramètres qui régissent le vol d'une fusée. Elles peuvent s'élever jusqu'à 150 mètres d'altitude, généralement propulsées par des moteurs à propergol solide, elles redescendent au sol sous parachute. Ainsi, en toute sécurité, on peut tester différents modèles de fusées, jusqu'aux fusées les plus folles pour comprendre, par la pratique, les lois de l'aérodynamique.



Le principe

La microfusée, fabriquée en matériaux simples et légers (carton, balsa, ...) décolle grâce à un propulseur à poudre agréé et mis en oeuvre par un animateur habilité. A l'aide d'un tube en carton, de balsa et de plaques de plastique, vous pouvez réaliser une microfusée qui s'élève jusqu'à 150 mètres de hauteur! Il faut donc réaliser également un parachute pour diminuer la vitesse de descente de la fusée. Les moteurs utilisés pour faire décoller des microfusées sont ce que l'on appelle des propulseurs à poudre, de la catégorie des artifices de divertissement. Attention, ils peuvent être dangereux.

Intérêts pédagogiques

La micro-fusée apporte tout d'abord des acquis en technologie de construction : travail du carton, du bois, collage, représentation en plan. Elle mène également à une approche des notions élémentaires de physique : gravité, réaction, aérodynamique, mécanique. En outre, des ouvertures sont possibles vers l'électricité (système d'allumage), la chaleur (étude du moteur), la géométrie (mesure d'altitude).

Sa conception, sa réalisation et son lancement permettent d'aborder une démarche expérimentale qui inclut diverses phases d'action (contact, découverte, expérimentations, projet). Le travail en équipe. l'évaluation de la faisabilité d'une expérience, la remise en cause en cours de développement de projet sont partie intégrante de l'activité. La phase finale consiste en la réalisation de mesures (temps, altitude) utilisant d'autres techniques (météorologie, photographie...). Suit une exploitation permettant de juger de la validité des résultats et du comportement d'une fusée en vol. Une micro-fusée est donc une activité de loisir par son caractère spectaculaire et permet l'acquisition de nombreuses notions et attitudes scientifiques et techniques, ouvertes vers divers autres domaines.



Les objectifs de l'atelier :

- Découvrir les différentes formes de fusées
- Décrire les parties d'une fusée et leur rôle
- Appréhender le phénomène d'action-réaction et ses applications pour une fusée.
- Réaliser une fusée à eau stable au vol à partir de matériaux simples.

Contact : Cap Sciences Hangar 20. Séance 13 € / enfant.

DATES

D'avril à octobre.

Hangar 20, Quai de Bacalan 33300 Bordeaux

cap-sciences.net

Info



Expo « submarine »

Le Musée Mer Marine dévoile ses espaces d'exposition temporaire avec une exposition National Geographic, présentée pour la première fois en France.

Intitulée « Sous les Mers – Au-delà de l'Image », cette exposition donne à voir les merveilles inaccessibles des fonds marins et l'extraordinaire diversité de la faune vivant sur et sous les mers, par le prisme du regard de deux photographes stars de la National Geographic Society.

Exposition temporaire jusqu'au 30 avril 2019

L'horaire est renseigné à titre indicatif, les visites pourront être effectuées entre 10h et 17h30 (18h30 samedi et dimanche)

"Happy Hour" les 1er dimanches du mois:1 place achetée=1 place offerte



mmmbordeaux com

